
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 juin 2024 à 9 h
Par téléconférence**

PRÉSENCES :

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Valérie Plante, Mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M. Serge Lamontagne, Directeur général sortant
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Martin Prud'homme, Directeur général adjoint - Sécurité urbaine et Conformité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 0909

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 juin 2024, en y retirant les points 20.061, 30.004 et 30.005, et en y ajoutant les points 30.028, 50.001 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0910

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 0911

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 0912

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Aérofil inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 731,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20383;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Aérofil inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1245501001

CE24 0913

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM24 0227;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'abroger la résolution CG24 0123;
- 2- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, pour une période de dix mois, du 1^{er} janvier 2024 au 31 octobre 2024 pour un montant maximal de 19 239 714,14 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un montant de 3 847 942,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1247567015

CE24 0914

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la maintenance d'équipements informatiques, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 308 323,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20337;
- 2- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1249660001

CE24 0915

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 464 915,62 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de plastique recyclé utilisé à la confection de mobilier urbain dans le cadre du contrat accordé à Produits Re-Plast inc. (CM20 1138), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 013 676,44 \$ à 1 934 391,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 641,17\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 52 731,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1247428001

CE24 0916

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure un contrat de gré à gré, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2029, par laquelle Motorola Solutions Canada inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services pour la mise en place d'un système électronique de dénombrement, pour une somme maximale de 3 355 153,33 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 16 mai 2024 et selon les termes et conditions des documents contractuels;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'informatique, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser des ajustements cumulatifs à la base budgétaire du Service des technologies de l'informatique : un ajout de 178 300 \$ pour 2025, un ajout de 8 900 \$ pour 2026, un ajout de 9 400 \$ pour 2027, un ajout de 9 800 \$ pour 2028 et un ajout de 10 300 \$ pour 2029;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1245954006

CE24 0917

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 507 842,06 \$, taxes incluses, pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM22 1078 et CM23 1042), majorant ainsi le montant total des contrats de 757 996,14 \$ à 1 367 406,61 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses:

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
Remorquage Marco enr.	VSP-R002-2224	43 589,90 \$
Remorquage Marco enr.	VSP-R003-2224	43 589,90 \$
Remorquage Marco enr.	VSP-R004-2224	43 589,90 \$
Remorquage NFR	AHU-R009-2324	62 295,19 \$
14074815 Canada inc.	AHU-R010-2324	69 743,84 \$
14074815 Canada inc.	RPP-R004-2324	117 169,64 \$
Déneigement et remorquage SMGR (1990) inc.	SLA-R011-2324	63 931,85 \$
Déneigement et remorquage SMGR (1990) inc.	SLA-R012-2324	63 931,85 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 25 392,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 76 176,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 749 397,51 \$, taxes incluses, pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements de Lachine, d'Anjou, de LaSalle, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Saint-Laurent, de Verdun et de Ville-Marie, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM22 1078, CM23 1042 et CM23 1267), majorant ainsi le montant total des contrats de 894 643,47 \$ à 1 793 920,48 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses:

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAC-R001-2324	52 075,40 \$
9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	ANJ-R005-2324	54 923,27 \$
Remorquage KJ Lasalle	LAS-R012-2324	56 550,63 \$
Déneigement Discount inc.	LAS-R013-2324	58 991,66 \$
Déneigement Discount inc.	LAS-R014-2324	58 991,66 \$
Déneigement Discount inc.	LAS-R015-2324	58 991,66 \$
J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement	MHM-R001-2324	62 769,45 \$
9216-1686 Québec inc. (Remorquage TGF)	MHM-R002-2324	72 068,63 \$
Remorquage NFR	MTN-R005-2324	48 355,73 \$
Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	SLA-R013-2324	62 769,45 \$
Sauver Remorquages Ludos Autos inc.	VER-R010-2324	43 822,38 \$
Sauver Remorquages Ludos Autos inc.	VER-R011-2324	43 822,38 \$
REM Groupe Extreme inc.	VMA-R007-2324	75 265,22 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 37 469,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 112 409,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités,
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1248788006

CE24 0918

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Service d'Entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour un service d'entretien ménager pour le Centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 15 mois, soit du 1^{er} août 2024 au 31 octobre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 391 070,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20461;

- 2- d'autoriser une dépense de 78 214,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1247157011

CE24 0919

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Société en commandite transport de valeurs Garda, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services de transport de valeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 529 066,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20443;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1244845002

CE24 0920

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Métal Pole-Lite inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 13, d'une durée approximative de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des fûts, pour la somme maximale 139 694,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20392;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 969,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Métal Pole-Lite inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée approximative de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des luminaires ainsi que des nœuds et passerelles du système intelligent d'éclairage de rue, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20392;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
NEDCO Québec	1, 14	726 715,93 \$
Guillevin International inc.	4, 5	1 420 306,87 \$
LMPG inc.	6, 7, 8, 9, 10, 11	1 401 507,50 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 354 853,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger les contrats pour un maximum de 12 mois chacun, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de NEDCO Québec, Guillevin International inc. et LMPG inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1247629001

CE24 0921

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à D.W. Clark un contrat gré à gré pour la fourniture de 15 paires d'anneaux d'usure pour les pompes de soulèvement des eaux usées de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte – aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 481 948,25 \$ US (2 020 636,44 \$ CA);
- 2- d'autoriser une dépenses 256 851,56 \$ US (350 217,10 \$ CA), à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 107 364,95 \$ CA, taxes incluses, à titre de frais d'importation / taxes autres;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1249886002

CE24 0922

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 93 206,05 \$, taxes incluses, pour faire suite à un jugement de la Cour supérieure aux fins du paiement de la réclamation à la suite de la variation du prix du bitume, dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages Chenail inc. (CG15 0385), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 073 768,24 \$ à 5 166 974,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1247231036

CE24 0923

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le transfert des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG22 0333);
- 2- d'autoriser le transfert d'un montant de 40 629,03 \$, taxes incluses du budget des contingences de la direction des réseaux d'eau (DRE) vers le budget des incidences;
- 3- d'autoriser le transfert d'un montant de 137 925,22 \$, taxes et contingences incluses, du budget des contingences du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) vers le budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1246459002

CE24 0924

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Néoelect inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage dans l'avenue Victoria, de la rue Mackenzie à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 772 109,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507505;
- 2- d'autoriser une dépense de 115 816,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 736 116,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Néoelect inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1247231027

CE24 0925

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Marcel-Laurin, de la rue Poirier à l'avenue De Saint-Exupéry dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 232 739,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 436610;
- 2- d'autoriser une dépense de 646 547,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 197 412,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1247231030

CE24 0926

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue de Verdun entre la rue Argyle et la 2^e Avenue ainsi que dans la rue de l'Église du boulevard LaSalle à la rue Évangéline dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 452 155,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507504;
- 2- d'autoriser une dépense de 659 309,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 339 182,52 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement d'Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1247231029

CE24 0927

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à l'entreprise Les Installations Électriques Pichette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de l'alarme incendie à l'emmagasinement des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 334 922,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU SP24008-195982-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 984,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1246561001

CE24 0928

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à l'entreprise La Cie Électrique Britton ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des équipements électriques du bloc D du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 131 864,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU SP24012-190978-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 226 372,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de La Cie Électrique Britton ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1246561002

CE24 0929

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux du lot 3103 « Rétention des eaux », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 945 034,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15855;
- 2- d'autoriser une dépense de 189 006,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Ceveco inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1248009005

CE24 0930

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 48 771,06 \$, taxes incluses, pour le règlement de la réclamation de Summa Métal Architectural et Structural inc., pour les travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 407 236,51 \$ à 1 456 007,57 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1248009006

CE24 0931

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 603 618,75 \$, taxes incluses, pour le règlement de la réclamation de HVAC inc., pour les travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 716 276,42 \$ à 9 319 895,17 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1248009007

CE24 0932

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Coffrage Alliance ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un quai continu à la carrière Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 361 507,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 408910;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 754 226,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 349 993,91 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Coffrage Alliance ltée;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1237231085

CE24 0933

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection prioritaires phase 2 à l'usine de production d'eau potable Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 392 830,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro DEP22U04-P23043-172470-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 258 924,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 419 641,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1245490001

CE24 0934

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité (pistes cyclables diverses, civils-électriques) de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 180 754,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516202;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 836 150,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1248848009

CE24 0935

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins phase 1 Lot 3, comprenant des utilités publiques (CSEM, Bell) - Carrefour Saint-Urbain / Prince-Arthur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 672 101,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507301;
- 2- d'autoriser une dépense de 697 083,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 771 971,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 367 940,82 \$, taxes incluses (contrat entente : 319 948,54 \$ + contingences : 47 992,28 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1247231034

CE24 0936

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de six ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, par laquelle Lemay Co inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture de paysage et autres services complémentaires pour le projet du Grand parc de l'Ouest du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une somme maximale de 10 763 384,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20398;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 152 676,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 807 253,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lemay Co inc.;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1249697001

CE24 0937

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec une option de prolongation d'une année supplémentaire, par laquelle Kije Sipi Itée s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de fourniture des données radar, la fourniture de disdromètres et les services s'y rattachant, pour une somme maximale de 746 929,34 \$, taxes incluses (contrat 30 mois : 607 499,16 \$ + option de prolongation d'une année supplémentaire : 139 430,18 \$), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 mars 2024 et aux documents de l'avis d'intention DEEU-24-002;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Kije Sipi Itée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1245438001

CE24 0938

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et d'autoriser une dépense additionnelle de 68 528,59 \$, taxes incluses, pour la confection d'une revue de presse quotidienne dans le cadre du contrat accordé à 9193-6690 Québec inc. (Référence Média) (CM22 1315), majorant ainsi le montant total de 137 165,17 \$ à 205 693,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1249732001

CE24 0939

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier le contrat accordé par le conseil municipal le 26 mars 2019 (CM19 0336) à Atelier Civiliti inc., pour des services professionnels en architecture de paysage, en architecture et en ingénierie pour le projet de Réhabilitation de la fontaine lumineuse et la construction d'un édicule technique au parc La Fontaine, conformément à l'appel d'offres public 18-17282;
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 208 442,10 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1248133001

CE24 0940

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos;

Attendu l'avis de résiliation du contrat transmis au fournisseur en 2024 et son acceptation des termes de la résiliation;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément à la clause 10.12 du contrat en objet, la recommandation de résiliation du contrat accordé à Finlogik, en date du 22 février 2024, (CG19 0364) pour le programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel pour une période de cinq ans pour une somme maximale de 3 092 353,79 \$, taxes incluses;

- 2- de verser un montant de 97 713,13 \$, taxes incluses, équivalent à la pénalité pour la résiliation du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1244164001

CE24 0941

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Les Services EXP inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux, pour la somme maximale de 1 848 918,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20375;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 361,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 3- d'autoriser une dépense de 57 402,70 \$, taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc. ;
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 24 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 6- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1247231037

CE24 0942

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, pour une période de 48 mois avec une possibilité d'une prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels d'ingénierie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20305;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat #
WSP Canada inc.	3 970 638,63 \$	1
AtkinsRéalisis inc.	3 344 972,27 \$	2
AECOM Consultants inc.	2 695 206,01 \$	3
STANTEC Experts-Conseils ltée	2 301 891,48 \$	4

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc., AtkinsRéalisis inc., AECOM Consultants inc., et STANTEC Experts-Conseils ltée;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à prolonger les contrats pour une période maximale de 12 mois et ce, uniquement, si au terme des 48 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1247000004

CE24 0943

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, par laquelle FNX-INNOV inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception et de surveillance de travaux de feux de circulation et d'axes de mobilité, pour une somme maximale de 3 403 064,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20281;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1248848014

CE24 0944

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant le protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil se sont engagées l'une envers l'autre dans le programme prévoyant l'assistance réciproque de leur Service d'incendie respectif. De plus, l'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées, et ce, pour une durée de quatre ans;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels stipulés à l'entente, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1240741002

CE24 0945

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente d'entraide par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Terrebonne souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Terrebonne son service d'équipes spécialisées;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels stipulés à l'entente, soit pour un total de 580 000 \$;
- 3- d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1230741001

CE24 0946

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente de collaboration entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) et la Ville de Montréal, concernant le financement des mesures d'atténuation de la circulation sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre des travaux du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, pour un montant maximal de 1 432 000 \$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1247371001

CE24 0947

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue relative au versement d'une contribution financière maximale de 79 685,51 \$ à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour la réalisation d'une étude d'options et d'une esquisse visant la réhabilitation de la maison Michel-Robillard (20345, chemin Sainte-Marie) comme poste d'accueil du Grand parc de l'Ouest;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1240525001

CE24 0948

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), à des fins de logement abordable, un immeuble constitué du lot 1 185 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 1050-1150, rue Gordon, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 5 642,2 mètres carrés, pour un montant total de 8 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalents de 8 100 000 \$ au Service de l'habitation pour l'année 2024;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser la SHDM à acquérir l'immeuble situé au 1050-1150, rue Gordon, dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 1 185 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 8 100 000 \$, considérant la résolution du conseil d'administration de la SHDM;
- 5- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1249915004

CE24 0949

La vice-présidente du comité exécutif, Mme Caroline Bourgeois déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale de cession par laquelle la Ville de Montréal cède au Centre de services scolaire de Montréal un terrain vacant d'une superficie approximative de 5 776,9 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé côté sud de la rue Paré, à l'est de l'avenue Mountain Sights et à l'ouest de la rue de la Savane, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la construction d'une nouvelle école primaire, sans considération monétaire, le tout selon les conditions mentionnées dans le projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de cession résultant de la présente promesse par le greffier de la Ville, en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte de cession dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette transaction conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1249245003

CE24 0950

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de décréter le renouvellement de la réserve foncière, aux fins de rue, sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'indiqué par les lettres CDEFC au plan D-1 Mont-Royal préparé par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, le 31 mars 2016 sous sa minute 1671, ainsi qu'indiqué par les lettres HJKLMEDNH au plan D-2 Mont-Royal, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1247723004

CE24 0951

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE24 0535;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM24 0369;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 151 403,39 \$, taxes incluses, pour les travaux d'amélioration locative et d'aménagement afin de relocaliser le Service de la concertation des arrondissements à l'édifice de Chaussegros-de-Léry;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 280,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 79 194,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1240684002

CE24 0952

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un virement de 162 555,67 \$, taxes incluses, provenant des incidences du projet d'aménagement du Centre des mémoires montréalaises, payable à Gestion Saint-Laurent Angus inc. (CM16 1446) afin de payer les dernières factures des travaux d'améliorations locatives;
- 2- d'imputer ce virement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1248682005

CE24 0953

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal (Ville) loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour un terme de cinq ans, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2029, un terrain pour entreposer des équipements pour la mise en œuvre de son chantier, pour installer des roulottes de chantier et aménager un stationnement pour les travailleurs et les véhicules de chantier dans le cadre de la réalisation des contrats du prolongement de la ligne bleue du métro, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, situé à l'angle sud-ouest de la 47^e Rue et du boulevard Pie-IX, constitué des lots 2 213 578, 6 227 113, 6 227 114 et 3 801 513 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 293 770 pieds carrés, moyennant une recette totale de 2 434 101 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'approuver la première option de renouvellement automatique d'une année additionnelle à compter du 1^{er} août 2029, moyennant une recette totale de 531 498 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail, sous réserve que la STM transmette un préavis écrit à la Ville qu'elle ne souhaite pas renouveler le bail;
- 3- d'approuver la deuxième option de renouvellement automatique d'une année additionnelle à compter du 1^{er} août 2030, moyennant une recette totale de 547 443 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail, sous réserve que la STM transmette un préavis écrit à la Ville qu'elle ne souhaite pas renouveler le bail;
- 4- d'approuver la troisième option de renouvellement automatique d'une année additionnelle à compter du 1^{er} août 2031, moyennant une recette totale de 563 866 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail, sous réserve que la STM transmette un préavis écrit à la Ville qu'elle ne souhaite pas renouveler le bail;
- 5- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1230515010

CE24 0954

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 149 550 \$ aux organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2024, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de 14 événements et 1 soutien à la candidature pour la tenue d'un événement en 2031, présentés dans le cadre du deuxième dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2024;

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET
MÉTROPOLITAINS 2024 (PSES)
Dépôt 2 - 15 Mars 2024**

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Soutien en proportion du budget de l'événement
Volet 1 : Événements sportifs internationaux			
Jeux Urbains	Expérience centre-ville	14 000 \$	0,9%
Série mondiale de paratriathlon - Montréal 2024	Triathlon Elite Developpement	20 000 \$	5,9%
ITF Bourassa Savaria 2024 (Tennis)	Parasports Québec	4 000 \$	15,7%

Volet 2 : Événements sportifs nationaux			
Championnats canadiens & Championnats canadiens maîtres	Le club Montréal Synchro inc.	10 000 \$	5,0 %
Essai nationaux 2	Association Québécoise de canoë-kayak de vitesse	8 000 \$	14,8 %
103 ^e régata de l'Association de l'Est (ERA - Eastern Rowing association)	Club d'aviron de Montréal	4 500 \$	12,2 %
Championnat de l'Est du Canada	Rythmik Québec	5 000 \$	12,1 %
Challenger Celtique	Le Club de Volleyball Celtique inc.	4 300 \$	10,5 %
Volet 3 : Événements sportifs métropolitains			
SAIL Challenge esprit Montréal	S-Quad Sports International	15 000 \$	2,2%
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect inc.	4 750 \$	12,5%
Triathlon de Verdun 2024	Triathlon Elite Développement	10 000 \$	11,2%
Tournoi De Basketball Born Again	Association De Basketball Born Again	9 000 \$	13,8%
Demi-Marathon Bonneville de Lachine 2024	Club de course à Pied Lachine-Dorval	15 000 \$	4,2%
Les championnats d'athlétisme de l'île de Montréal 2024	RSEQ Montréal	6 000 \$	9,7%
Volet 4 : Soutien aux candidatures			
Projet de candidature pour la tenue des Jeux mondiaux universitaires d'été en 2033	L'office Des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (Tourisme Montréal)	20 000 \$	40,00%
TOTAL			149 550 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1246549002

CE24 0955

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière initiale 2021-2024 avec la SDC Jean-Talon (CM21 0757), dans le cadre du programme Artère en transformation, afin de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 31 décembre 2024 et d'augmenter le montant de la contribution financière de 270 000 \$ à 295 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1247797002

CE24 0956

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 427 214 \$, aux organismes ci-après désignés, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Initiatives collaboratives en créativité numérique 2023-2024 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2021-2024 :

Organismes	Montant(s)
MUTEK	50 000 \$
Les 7 doigts de la main	50 000 \$
Eastern Bloc	50 000 \$
Centre Turbine	50 000 \$
Audiotopie	27 214 \$
Le Monastère	50 000 \$
SQRM	50 000 \$
Chalet Kent	50 000 \$
Ateliers d'histoire MHM	50 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1249632001

CE24 0957

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à Montréal international pour l'attraction de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel sur une période de trois ans allant jusqu'au 30 juin 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1247952001

CE24 0958

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier exceptionnel et non récurrent de 1 000 000 \$ à Montréal international, pour l'attraction et la promotion des investissements directs étrangers en 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1247952002

CE24 0959

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 661 899 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la reconduction de projets, du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);

Organismes	Projets (1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)	Soutien recommandé
Fondation Émergence inc.	Pour que vieillir soit gai : assurer des milieux âgés inclusifs envers les personnes âgées LGBT	30 000 \$
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	Habitations partagées	47 375 \$
Forum des citoyens âgés de Montréal	Apprentissage aux communications informatisées pour les communautés culturelles allophones - Services et échanges (ACISE)	25 000 \$
Les YMCA du Québec	Aînés en action - Grand Montréal	35 000 \$
L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé	Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés	19 524 \$
Y des femmes de Montréal	Ma santé m'appartient	25 000 \$
CARI St-Laurent	ImmigrantEs en action	40 000 \$
Centre Communautaire des femmes Sud-Asiatique	Ma santé m'appartient Femmes Sud-Asiatique Autonomes et Indépendantes	42 500 \$
Centre des femmes de Montréal	ImmigrantEs en action Service d'aide et d'accompagnement à la cour pour les femmes victimes de violence conjugale	30 000 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	Femmes Sud-Asiatique Autonomes et Indépendantes Histoires de réussites	24 500 \$
Petites-Mains	Service d'aide et d'accompagnement à la cour pour les femmes victimes de violence conjugale Unis pour réussir	43 000 \$
Ali et les princes de la rue	Le décrochage! ça nous regarde tous	50 000 \$
Cité des arts du cirque, faisant aussi affaires sous TOHU	La FALLA de Saint-Michel 2022 / Activités socio-professionnelles (SAC)	30 000 \$
Clinique juridique de Saint-Michel	Le décrochage! ça nous regarde tous Touche pas à mes droits!	40 000 \$

Pour 3 points	La FALLA de Saint-Michel 2022 / Activités socio-professionnelles (SAC) Bloc de départ. Des coachs pour que chaque jeune puisse se partir du bon pied	25 000 \$
Réseau citoyen de solidarité Iciéla	Touche pas à mes droits! Montréal à notre image 2022-2023 - Une vision partagée du vivre-ensemble facilitée par les jeunes	50 000 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques : Ateliers jeunesse	50 000 \$
Santropol Roulant inc.	Coordination du potager collectif à la Cité-des-Hospitalières	25 000 \$
Cyclistes solidaires	Livraison écologique pour la sécurité alimentaire	30 000 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 250 980 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la reconduction de projets, du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);

Organismes	Projets (1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)	Soutien recommandé
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)	DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique codent	75 000 \$
Cybercap	DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique codent...TransiTion - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le numérique	60 000 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques : Moniteurs et Sauveteurs	300 000 \$
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants	Bâtir des bassins de solidarité: accompagner des travailleur-euse-s arabophones et d'origine sud-asiatique	65 677 \$
Mutuelle des Marchés Solidaires	Paniers Solidaires	124 168 \$
Dépôt alimentaire NDG	Expansion régionale des ateliers boîtes à lunchs	121 734 \$
Regroupement des Magasins-partage de l'Île de Montréal	Cultiver la solidarité et nourrir l'espoir	125 000 \$
Jeunesse au Soleil	Nourrir l'espoir en pandémie	92 401 \$
Moisson Montréal inc.	Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal	187 000 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	Brigade citoyenne en salubrité et Renforcement de la participation citoyenne des locataires	100 000 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE24 0960

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ au Festival international du rire ComediHa! pour la tenue de l'événement ComediHa! Salue Montréal du 18 au 28 juillet 2024 dans le cadre de l'entente Reflexe 1;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1248298003

CE24 0961

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder une contribution financière de 2 280 372,08 \$ à La Sortie, provenant du budget de fonctionnement du service de l'habitation, et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et La Sortie, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1244681001

CE24 0962

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ au Laboratoire sur l'agriculture urbaine, pour une période allant de 2024 à 2025, pour le projet Montréalculteurs;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1247956002

CE24 0963

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 48 000 \$ à Cité des arts du cirque pour la tenue du projet La Géante du 4 au 14 juillet 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1248214003

CE24 0964

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à La cité des arts du cirque pour la tenue de la 3^e édition du projet La Géante du 4 au 14 juillet dans le cadre de l'entente Réflexe 1;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1248298001

CE24 0965

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder une contribution financière de 5 765 541 \$ à Gérer son quartier, provenant du budget de fonctionnement du service de l'habitation, et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1244681002

CE24 0966

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'Addenda 3 à la convention de services professionnels intervenue de gré à gré entre la Ville de Montréal et Société de développement social (CM23 0074) et amendée par l'Addenda 1 (CM23 1286) et l'Addenda 2 (CM24 0281) pour les services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) en 2024, prolongeant la durée du contrat du 31 juillet 2024 au 31 octobre 2024, et ce, sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1244587001

CE24 0967

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver une entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Société de Développement Écoquartier Louvain dans le cadre de la requalification du site Louvain Est situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, délimité par l'emprise ferroviaire du Canadien National au nord, la rue de Louvain Est au sud, la rue Saint-Hubert à l'ouest et l'avenue Christophe-Colomb à l'est et correspondant aux lots 6 481 093, 6 481 094, 6 481 095 et 6 481 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1249652003

CE24 0968

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Mission Unitaînés, à des fins de développement de logements destinés à des personnes âgées autonomes à revenus faibles et modestes, un terrain vacant constitué du lot 6 377 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie totale de 2 317,7 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de cession pourvu que l'Accord-cadre dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre la Société d'habitation du Québec, Mission Unitaînés et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, soit signé au préalable entre la Ville de Montréal, Mission Unitaînés et l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- 3- d'autoriser des budgets revenus et dépenses au Service de l'habitation pour 2024 pour un montant de 1 080 000 \$;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1249920001

CE24 0969

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de permission d'occupation par laquelle la ministre des Transports et de la Mobilité durable permet à la Ville de Montréal d'occuper des espaces situés sur la rue Bennett dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve d'une superficie de 60 mètres carrés, pour les besoins d'une piste cyclable, pour un terme total de cinq ans débutant le ou vers le 1^{er} septembre 2024, moyennant une dépense totale de 665,71 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite permission;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1248042007

CE24 0970

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal permet l'entreposage de roc propre à la Société de transport de Montréal, pour un terme de quatre ans et 10 mois à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 31 juillet 2029, plus trois périodes de renouvellement d'une année chacune, dans une partie de la carrière Saint-Michel, afin d'entreposer et consolider la rampe d'accès de la carrière, dans le cadre du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) des stations Saint-Michel à Anjou, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, située dans le quadrilatère des boulevards Saint-Michel, Industriel, Pie IX et de la rue Jarry, constituée d'une partie du lot 6 296 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 483 480 pieds carrés (44 920 mètres carrés), et ce, à titre gratuit pour le terme au projet de bail.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1230515009

CE24 0971

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier supplémentaire, pour une somme maximale de 68 500 \$, en 2024, à Baseball Québec Région de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales;
- 2- d'approuver l'addenda à la convention à cet effet qui vient pallier le manque à gagner issu de la gestion de l'arbitrage des activités mineures pour sa première année;
- 3- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 1 000 \$ en 2025 et de 2 000 \$ en 2026 à La Fédération Québécoise du Cricket inc., dans le cadre du programme de soutien aux associations sportives régionales;
- 4- d'approuver l'addenda à la convention à cet effet qui vient corriger les montants 2025 et 2026 erronés inscrits dans la première convention, et ce, en accord avec les montants 2025 et 2026 initialement recommandés par le comité évaluateur du Programme de soutien aux associations sportives régionales qui a examiné la demande de soutien financier;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1231920002

CE24 0972

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser un soutien financier d'un montant maximal de 3 340 550 \$ à l'organisme à but non lucratif Mission Unitainés pour la construction d'un immeuble sur le lot 6 377 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'y aménager des logements pour des aînés à faible revenu dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre la Société d'habitation du Québec, Mission Unitainés et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec;
- 2- d'autoriser des budgets additionnels de revenus et dépenses équivalents de 2 018 731 \$ pour l'exercice 2024 et de 1 321 819 \$ pour 2026 selon l'accord-cadre au Service de l'habitation;
- 3- d'approuver l'accord-cadre entre la Ville de Montréal, Mission Unitainés et l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'accord-cadre pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1243716002

CE24 0973

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 321 386,23 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de chenilles en caoutchouc pour véhicules Prinoth dans le cadre du contrat accordé à Pneus Métro inc.(CM21 1145), majorant ainsi le montant total du contrat de 861 751,99 \$ à 1 183 138,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 919,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1247428002

CE24 0974

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un soutien financier d'un montant maximal de 5 339 202 \$ à l'organisme à but non lucratif Transit 24 pour la réalisation d'un projet d'habitation destiné à des femmes et enfants en difficulté, sur le territoire de la Ville de Montréal, dans le cadre de la troisième phase de l'initiative pour la création rapide de logements (ICRL) volet des villes;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de signer la convention de contribution financière pourvu qu'elle soit, de l'avis de la Direction des affaires civiles, substantiellement conforme au projet joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, pourvu que l'acte soit, de l'avis de la Direction des affaires civiles, substantiellement conforme au projet joint au présent dossier décisionnel;
- 5- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1243956002

CE24 0975

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de soutien financier entre la Ville de Montréal et Concertation régionale de Montréal (CG24 0061) afin d'augmenter le montant du soutien de 1 024 500 \$ pour un montant total de 2 049 000 \$ et de prolonger la période de soutien jusqu'au 31 décembre 2024, dans le cadre de la mise en œuvre du volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1247952003

CE24 0976

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, pour l'exercice 2024, les lignes directrices de la Mesure d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires aux fins d'accorder une aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, en appui à la réalisation de leur mission.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1244970001

CE24 0977

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 34 du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel, afin de remplacer le formulaire de demande de permis annuel d'utilisation de pesticides pour usage commercial.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1246032001

CE24 0978

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Villeray, entre la rue Saint-Denis et l'avenue de Chateaubriand;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 118 745 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1244368003

CE24 0979

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de modifier la rémunération des vice-présidentes et vice-présidents de la Commission de la fonction publique de Montréal, tel que prévu à la résolution CM05 0342 du conseil municipal du 30 mai 2005, la faisant passer de 15 000 \$ à 20 000 \$, rétroactivement au 4 décembre 2023, date à laquelle a officiellement débuté la prise en charge des dossiers d'enquêtes pour discrimination et harcèlement, à la suite de l'adoption des nouveaux Règlements 19-013-1 & 04-061-3.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1246083001

CE24 0980

Il est

RÉSOLU :

d'accepter le don d'un pin de Wollemi de M. Guy Gauthier pour le Jardin botanique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1240348004

CE24 0981

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1. d'appuyer le dépôt de candidature de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire au Prix du Mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Municipalité et développement durable;
2. d'autoriser le Service du développement économique à déposer cette candidature au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1249071001

CE24 0982

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'appuyer le dépôt de candidature du Plan directeur d'aménagement et de développement du quartier Namur-Hippodrome au prix Mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'urbanisme et de la mobilité à déposer la candidature et à signer les documents pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1247352001

CE24 0983

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre le processus nécessaire au lancement d'un avis de sélection aux candidats et candidates à la fonction de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal afin de combler trois postes.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1243302002

CE24 0984

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fondation du Centre Jacques-Cartier pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2024 à la Fondation du Centre Jacques-Cartier au montant de 22 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1245117007

CE24 0985

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 2 266,82 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, dans le cadre d'une mission économique à Los Angeles (États-Unis) les 20 et 21 mai 2024;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1240843004

CE24 0986

Il est

RÉSOLU :

d'adopter la mise à jour du document « Procédure d'acquisition d'œuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.013 1247637001

CE24 0987

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver les nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal de M. Mathieu Bouchard, à titre de président et de Mme Margaret Archer, à titre de première vice-présidente;
- 2- de remercier le président sortant, M. Ben Marc Diendéré, pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1248021007

CE24 0988

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Mme Gaëlle Guillaume à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en juin 2027, en remplacement de Mme Myriam Boileau;
- 2- de remercier le membre sortant pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1247181001

CE24 0989

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler le mandat de Mme Julie Charette et de Mme Marie-Yan Cyr à titre d'administratrices au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de deux ans, et ce, à compter du 23 juin 2024;
- 2- de nommer M. Jean-Charles Angers à titre d'administrateur et Mme Isabelle Durand à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de deux ans, et ce, à compter du 23 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1240845002

CE24 0990

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- autoriser une dépense maximale de 700 000 \$, net de taxes, pour des travaux de mise à niveau des équipements de préemption ferroviaire sur l'avenue Wilderton entre la rue Jean-Talon et le chemin Bates (485 421 \$ pour les équipements et les travaux du Canadien Pacifique Kansas City (CPKC) + 214 579 \$ pour la surveillance et le signaleur en lien avec les travaux de la Ville de Montréal);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1248848010

CE24 0991

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un budget additionnel de revenus et dépenses d'un montant maximal de 429 282 \$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, afin de permettre la poursuite des opérations de contrôle automatisé de la circulation;
- 2- d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1245558001

CE24 0992

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » d'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à hauteur de 1 550 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1249966001

CE24 0993

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :
 - Nancy Blanchet, Mairesse d'arrondissement
 - Marc Doret, Maire de Dorval
 - Jocelyn Pauzé, Conseiller de la Ville
- 2- de renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :
 - Younes Boukala, Conseiller d'arrondissement
 - Sterling Downey, Conseiller de la Ville
 - Valérie Patreau, Conseillère d'arrondissement
 - Alba Zuniga Ramos, Conseillère de la Ville

Adopté à l'unanimité.

30.020 1248379003

CE24 0994

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 137 000 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages intentée par Desjardins assurances générales inc. contre la Ville de Montréal;
- 2- d'émettre un chèque au montant de 137 000 \$ libellé à l'ordre de Desjardins assurances générales inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1246250002

CE24 0995

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 1 145,78 \$ relative au déplacement de Mme Laurence Lavigne Lalonde, membre du comité exécutif, dans le cadre du Sommet urbain de São Paulo qui se tiendra à São Paulo (Brésil) du 15 au 23 juin 2024;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1240843005

CE24 0996

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société de Développement Écoquartier Louvain, à compter de la signature de l'autorisation à cet effet, à débiter des relevés, forages et études de sols en vue de futures acquisitions ainsi que des travaux liés à l'analyse d'un futur réseau thermique urbain dans le cadre du développement du site Louvain Est, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, délimité par l'emprise ferroviaire du Canadien National au nord, la rue de Louvain Est au sud, la rue Saint-Hubert à l'ouest et l'avenue Christophe-Colomb à l'est, et correspondant aux lots 6 481 093, 6 481 094, 6 481 095 et 6 481 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, cette autorisation étant consentie à titre gratuit, le tout, conformément au projet de demande d'autorisation pour débiter les travaux.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1249652004

CE24 0997

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à accorder un contrat de construction à Les Constructions H2D inc., seul soumissionnaire conforme, pour des travaux de restauration, de réaménagement et de mise en valeur du paysage et des ouvrages patrimoniaux du mont Boullé, pour la somme maximale de 10 714 868,82 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20240219PUBCO;

- 2- d'autoriser une dépense de 1 339 358,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 267 871,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.024 1247862009

CE24 0998

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 150 \$ relative à l'achat d'un billet pour la participation de M. Benoit Dorais, vice-président du comité exécutif, responsable de l'habitation, de la stratégie immobilière, de l'évaluation foncière et des affaires juridiques et maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'événement de la Fondation La Clé, la Soirée des possibles, au cocktail bénéfique au profit des jeunes des HLM de Montréal qui se tiendra à Montréal le 13 juin 2024, à 17 h;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.025 1248545001

CE24 0999

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'appuyer le dépôt de la candidature du Parcours Peel, Tsi niion Kwarihò:ten, Nos récits, notre voie, aux prix du Mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme;
- 2- d'autoriser le Bureau des relations gouvernementales et municipales à déposer cette candidature au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.026 1247608001

CE24 1000

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 16 560 euros (environ 24 037,67 \$CAD en date du 14 février 2024) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.027 1245117002

CE24 1001

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'administration de BIXI Montréal de nommer Sylvia Morin au poste de présidente du conseil d'administration jusqu'au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.028 1248848015

CE24 1002

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 124 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel en vue d'ajouter de nouveaux secteurs de parcojour.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1248480005

CE24 1003

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 3 juin au 3 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1247317009

CE24 1004

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 128 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044), l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, donnant l'accès gratuit, du 1^{er} juillet au 30 août 2024 au Jardin botanique, du 1^{er} juillet au 20 décembre 2024 au Biodôme et du 3 septembre au 20 décembre 2024 à l'Insectarium et au Planétarium;
- 2- d'accorder aux familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal un accès gratuit pour une visite à l'une ou l'autre de ces installations d'Espace pour la vie.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1246547001

CE24 1005

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 128 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044), l'ordonnance numéro 7 jointe au présent dossier décisionnel afin d'autoriser l'accès gratuit au Planétarium le 15 juin 2024 à partir de 17 h et le 16 juin 2024 de 10 h à 11 h, dans le cadre de l'AstroFest.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1249824008

CE24 1006

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 92 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2024) (RCG 23-028), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, donnant l'accès gratuit, du 1^{er} juillet au 20 décembre 2024 à la Biosphère;
- 2- d'accorder aux familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal un accès pour une visite à la Biosphère.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1246547002

CE24 1007

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur le lot 6 523 591, une partie du lot 6 523 592, des parties des lots 6 523 594 à 6 523 603, une partie du lot 6 523 605, une partie du lot 6 523 606, une partie du lot 6 523 608 et sur les lots 6 523 609 à 6 523 615 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres URQKLMU, le tout tel qu'identifié au plan H-37 Pointe-aux-Trembles, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 21 avril 2023, sous le n° 834 de ses minutes, n° de dossier 23332.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1239081003

CE24 1008

Vu la résolution CA24 22 0117 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 mai 2024;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au programme particulier d'urbanisme – Secteur Griffintown ».

Adopté à l'unanimité.

40.007 1244334001

CE24 1009

Vu la résolution CA24 29 0031 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 5 février 2024;

Vu la résolution CA24 29 0149 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 3 juin 2024;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1232640002

CE24 1010

Vu la résolution CA24 27 0159 du conseil d'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve en date du 3 juin 2024;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 7275, rue Sherbrooke Est, la construction, la transformation, l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles et commerciales ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 4 636 559 du cadastre du Québec bordé par les rues Sherbrooke Est, du Trianon, de Boucherville et Pierre-Corneille » conformément à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 7275, rue Sherbrooke Est, la construction, la transformation, l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles et commerciales ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 4 636 559 du cadastre du Québec bordé par les rues Sherbrooke Est, du Trianon, de Boucherville et Pierre-Corneille » conformément à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées de consultation publique requises.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1237562011

CE24 1011

Vu la résolution CA24 27 0158 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 3 juin 2024;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-T4 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Sherbrooke Est et du Trianon, et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-T4 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Sherbrooke Est et du Trianon;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue par la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1237562010

CE24 1012

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1229066001

CE24 1013

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « bibliothèque Éliane-Labastrou » la bibliothèque située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard et connue comme la bibliothèque de L'Île-Bizard, et de nommer « édifice Pierre-Paiement » l'édifice public situé au 15795, boulevard Gouin Ouest, à Sainte-Geneviève, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1244521004

CE24 1014

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « rue Madeleine-Juneau » la partie de la rue du Parc-Marguerite-Bourgeois située du côté sud du parc du même nom et constituée du lot numéro 1 381 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1244521002

CE24 1015

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « passage de Percé » la rue de Percé reliant la 75^e Avenue à la rue de Cabano et constituée des lots numéros 1 499 985 et 1 500 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1244521005

CE24 1016

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction d'une nouvelle pharmacie et de mise aux normes des équipements mécaniques sur le site de l'Hôpital général juif de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de la Santé en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

40.015 1248845003

CE24 1017

Vu la résolution CA23 20 0469 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 12 décembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de verser dans le domaine public de l'arrondissement de LaSalle, à des fins de parc, un terrain utilisé à des fins de stationnement public, correspondant au lot 1 079 572 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1239255037

CE24 1018

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire et le remplaçant par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire et le remplaçant par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 »;
- 2- de déclarer que le document de vision territoriale intitulé « Projet de ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité » est remplacé par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050;
- 3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1248219001

CE24 1019

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et présentation, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1243599003

CE24 1020

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, dépôt et présentation, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1243599004

CE24 1021

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 2 du Règlement modifiant le Règlement sur les services (22-017) (22-017-1), l'ordonnance numéro 1 jointe au dossier décisionnel, fixant la date d'entrée en vigueur du règlement le 15 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1244124004

CE24 1022

Considérant que la compatibilité au niveau de l'usage de ce projet dans le secteur;

Considérant que le projet répond aux objectifs de densification du secteur en lien avec l'arrivée de la ligne Bleue du Métro de Montréal, préconisés par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) ainsi que par le Plan d'urbanisme (PU);

Considérant que le projet propose d'augmenter la mixité de fonctions en intégrant une composante résidentielles dans un milieu dominé pas des commerces et des bureaux;

Considérant l'augmentation des surfaces végétales dans un secteur reconnu pour les îlots de chaleur;

Considérant la conservation des activités du marché public avec la composante commerciale de l'immeuble;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter une composante résidentielle au site »;
- 2- de prendre connaissance des suivis des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Adopté à l'unanimité.

40.021 1238770005

CE24 1023

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le renouvellement du mandat de l'Ombudsman de la Ville de Montréal, pour une période de quatre ans, à compter du 3 août 2024;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1247520003

CE24 1024

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la nomination de M. Philippe Bourke, à titre de président de l'Office de consultation publique de Montréal à compter du 17 juin 2024 ou de toute autre date déterminée entre les parties, pour un contrat d'une durée de quatre ans, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1247022002

CE24 1025

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la Reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1242937001

CE24 1026

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan annuel 2023 du plan d'action de remplacement des entrées d'eau en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1247271001

CE24 1027

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet immobilier les Halles d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1245487004

CE24 1028

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activités 2023 du Comité consultatif en reconnaissance, conformément à l'article 28 du Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1249671001

CE24 1029

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel 2023 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1245487005

CE24 1030

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt des états financiers 2023 de BIXI Montréal conformément à l'article 4.2.5 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1248848011

Levée de la séance à 11 h 07

70.001

Les résolutions CE24 0909 à CE24 1030 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville